

# Le maintien à domicile

Personnes âgées, handicapées, convalescentes

Le CCAS de Larmor-Plage met à disposition des personnes en perte d'autonomie des services à la carte permettant de vivre à domicile dans les meilleures conditions.

## Contact

**CCAS de Larmor-Plage**

**Rue du petit-phare**

**56260 Larmor-Plage**

**02 97 84 26 29**

**ccas@larmor-plage.com**

### *Horaires d'ouverture*

**lundi : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45**

**mardi : de 13 h 45 à 16 h 45**

**mercredi : de 13 h 45 à 16 h 45**

**jeudi : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45**

**vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00**



# Le service d'aide à domicile

## Service prestataire

### Une équipe de professionnels à votre service

Du personnel qualifié, salarié du CCAS, vous aide et vous accompagne au quotidien.



### Quelques exemples d'interventions

Entretien du logement (ménage) et du linge (lavage, repassage), préparation des repas, courses, aide à la toilette, à l'habillage, sorties (sur le territoire de la commune).

### Les travaux à exclure

Tout ce qui relève de la compétence du soin, les gros travaux intérieurs et extérieurs, les démarches à caractère financier, le jardinage...

### Des démarches simples

- Contactez le CCAS pour obtenir la liste des documents à fournir.
- Un rendez-vous est pris afin de faire un point sur vos besoins.
- Un dossier de demande de prise en charge est constitué si nécessaire.
- Ce dossier établi par nos soins est transmis aux différents organismes (caisses de retraites, mutuelles, conseil départemental...). En retour ils indiquent leurs décisions concernant la prise en charge, la durée, le nombre d'heures et votre participation horaire calculée en fonction de vos ressources et votre dépendance.
- Suite à cet accord, le CCAS met en place un planning d'intervention de notre personnel à votre domicile.

### Tarifs

**Au 1<sup>er</sup> avril 2024, le coût horaire d'intervention hors prise en charge est de 26,30 € TTC**

- Une facture mensuelle est envoyée par le Trésor Public à régler par chèque (prélèvement automatique possible).
- Le coût des prestations restant à votre charge permet de bénéficier d'un crédit d'impôt défini par le Code Général des Impôts.

# Portage de repas à domicile

Ce service est destiné aux personnes âgées et handicapées qui rencontrent des difficultés temporaires ou permanentes pour la préparation de leurs repas.

### Des repas équilibrés et adaptés

- Qui vous assurent une parfaite sécurité quant à l'hygiène.
- Qui vous assurent des repas tous les jours y compris les samedis, dimanches et jours fériés.
- En barquettes individuelles portant des indications relatives au jour de la consommation.

### Comment se passe la livraison ?

Vous êtes livré 5 fois par semaine pour les 7 repas.

L'agent livreur stocke les barquettes immédiatement dans votre réfrigérateur et s'assure du bon état de celui-ci.



### Fonctionnement

- Fournir un certificat médical
- Livraison tous les matins
- Un minimum de 4 repas par semaine
- Délai de 7 JOURS obligatoire pour les réservations et annulations
- Facturation mensuelle (prélèvement automatique possible)
- Règlement auprès du Trésor Public

### Tarifs 2024

**Déjeuner : 10,42 € TTC**

**Journée (déjeuner et dîner) : 15.52 € TTC**

- Le coût des prestations restant à votre charge permet de bénéficier d'un crédit d'impôt défini par le Code Général des Impôts.